

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 / BUDGETS PRIMITIFS 2021

#### Préambule :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les modalités de publicité des budgets et des comptes des Communes prévoit à son avant dernier alinéa qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Conformément à l'alinéa suivant du même article, ce document a vocation à être mis en ligne sur le site internet communal.

Il se veut un complément aux rapports sur les orientations budgétaires adressés aux membres du Conseil Municipal (Document lui aussi mis en ligne sur notre site internet) mais dans une rédaction plus accessible aux non-initiés aux finances publiques locales.

#### Introduction :

Les finances de la Commune de SAINT-NABORD sont retracées au sein de 6 budgets, 1 budget principal et des budgets annexes individualisant certaines opérations (généralement assujetties à TVA) : Eau potable, assainissement, forêt, chaufferie bois et lotissement Plein Soleil.

Chaque budget est divisé en 2 sections au sein desquelles on trouve des dépenses et des recettes :

- Section de fonctionnement :
  - En dépenses : Sont retracées les dépenses courantes, de personnel, d'achats de fourniture, d'entretien, les intérêts de la dette, ... Ce qui sert à « fonctionner ».
  - En recettes : Dans l'ordre d'importance, les impôts et taxes, les dotations d'État, les produits des services, les revenus du patrimoine, ...
- Section d'investissement :
  - En dépenses : Comme son nom l'indique là aussi, on y retrouve les différents investissements réalisés (création ou gros entretien de voiries et réseaux, de bâtiments ou infrastructures) ainsi que le capital des emprunts.
  - En recettes : Les subventions obtenues pour financer les investissements et, si nécessaire, les emprunts.

L'objectif est simple : fonctionner le plus économiquement possible pour investir un maximum.

Ainsi, la section de fonctionnement doit avoir un résultat excédentaire pour financer la section d'investissement qui est souvent déficitaire, le tout devant globalement au minimum s'équilibrer.

L'année budgétaire est calquée sur l'année civile. Chaque document concerne donc une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Elle débute par l'adoption du budget primitif (avant le 15 avril), document prévisionnel qui pourra, le cas échéant, être complété en cours d'année par un ou plusieurs budgets supplémentaires ou décisions modificatives de crédits.

Ces documents doivent être équilibrés en dépenses et en recettes et, ce, dans chaque section (seul un suréquilibre, soit plus de recettes que de dépenses, en investissement est possible).

Elle s'achève par l'adoption du compte administratif produit par le Maire (avant le 30 juin) et qui doit être en tous points conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui est un agent de l'État dont les services nous contrôlent et sont chargés des encaissements des recettes et des décaissements des dépenses.

Ces deux documents reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année. S'en dégage un résultat.

Il y a 1 budget primitif, 1 compte de gestion et 1 compte administratif par an et par budget (18 documents au total).

Traditionnellement, à SAINT-NABORD, les votes des comptes de gestion et des comptes administratifs précèdent ceux des budgets primitifs et reprennent les résultats de l'année écoulée.

## Budget principal :

Le budget principal concerne l'ensemble des travaux et services qui ne sont pas individualisés au sein de budgets annexes.

Le tableau ci-dessous retrace les principales masses de dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal pour les années 2014 à 2020. Pour une meilleure lisibilité, les chiffres ont été retravaillés selon la méthodologie résumée en-dessous du tableau.

L'excédent net de fonctionnement constitue la part des recettes de fonctionnement de l'exercice qui a été « économisée » sur le fonctionnement courant et le remboursement de la dette, et qui peut donc être investie.

Fonctionnement réel - Budget principal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	évolution 2019/2020
<b>Dépenses</b>								
Frais généraux	1 174 639	1 210 454	1 178 427	1 284 187	1 256 353	1 171 087	1 136 010	- 3.00%
Personnel	1 434 846	1 560 434	1 498 751	1 571 228	1 610 149	1 578 845	1 539 266	- 2.51%
Autres charges	403 504	401 241	395 626	388 287	371 703	381 887	367 714	- 3.71%
Intérêts dette	76 228	66 971	58 442	50 430	42 732	35 837	29 027	- 19.00%
Exceptionnel	2 810	16 952	6 200	2 670	2 489	7 370	1 676	- 77.26%
<b>Totaux</b>	<b>3 092 027</b>	<b>3 256 052</b>	<b>3 137 446</b>	<b>3 296 802</b>	<b>3 283 426</b>	<b>3 175 026</b>	<b>3 073 693</b>	<b>- 3.19%</b>
<b>Recettes</b>								
Produits services	254 845	239 224	254 828	213 293	286 554	243 890	203 579	- 16.53%
Impôts et taxes	2 688 785	2 724 303	2 732 247	3 129 022	3 073 650	3 118 661	3 148 732	+ 0.96%
Dotations État	1 305 449	1 282 371	1 094 455	714 136	723 392	728 617	717 341	- 1.55%
Autres produits	86 666	84 865	83 976	91 134	99 818	92 024	75 686	- 17.75%
<b>Totaux</b>	<b>4 335 745</b>	<b>4 330 763</b>	<b>4 165 506</b>	<b>4 147 585</b>	<b>4 183 414</b>	<b>4 183 192</b>	<b>4 145 338</b>	<b>- 0.90%</b>
<b>Résultat</b>								
<b>Excédent brut</b>	<b>1 243 718</b>	<b>1 074 711</b>	<b>1 028 060</b>	<b>850 783</b>	<b>899 988</b>	<b>1 008 166</b>	<b>1 071 645</b>	<b>+ 6.30%</b>
Capital dette	246 653	198 514	188 351	193 605	186 734	178 131	148 340	- 16.72%
<b>Excédent net</b>	<b>997 065</b>	<b>876 197</b>	<b>839 709</b>	<b>657 178</b>	<b>713 254</b>	<b>830 035</b>	<b>923 306</b>	<b>+ 11.24%</b>

### Chiffres retravaillés - Méthodologie employée :

Montants arrondis à l'euro, TTC pour le budget général et HT pour les budgets annexes, hors opérations d'ordre et recettes exceptionnelles.

Frais généraux = chapitre 011

Personnel = chapitre 012 - (en recettes : chapitre 013 + compte 70841 reversement frais de personnel budgets annexes)

Autres charges = chapitre 65 (subventions association, participation regroupements intercommunaux, indemnités d'élus) - compte 657354 (transfert budgets annexes)

Intérêts dette = chapitre 66 - en recettes chapitre 76

Exceptionnel = chapitre 67

Produits des services = chapitre 70 (redevances services péri et extrascolaires, occupation domaine public, ...) - compte 70841 (reversement frais de personnel budgets annexes)

Impôts et taxes = chapitre 73 (impôts locaux, attributions de compensation, ...) - chapitre 014 en dépenses

Dotations d'État = chapitre 74

Autres produits = chapitre 75 (revenus du patrimoine : loyers, ...) - compte 7551 (transfert budgets annexes)

### Dépenses :

Grâce notamment à une stricte politique d'engagement des dépenses, les frais généraux retournent à leur niveau d'avant 2014. La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a entraîné des surcoûts (masques, gel hydroalcoolique, ...) mais a aussi réduit certaines dépenses du fait du confinement (fermeture des écoles, service péri & extrascolaires). S'agissant des dépenses de personnel, malgré de nouvelles mesures ne dépendant pas des communes (augmentation du SMIC et des cotisations retraite), leur niveau est en baisse du fait du non remplacement d'un départ en retraite.

Les autres charges sont globalement des lignes stables. La différence est liée à l'absence de classe de mer.

Les intérêts de la dette baissent du fait de l'absence de nouveaux emprunts.

Les dépenses exceptionnelles sont relativement variables mais leur montant est assez faible.

Au global, les dépenses de fonctionnement baissent de 3.19%. Bien que la COVID-19 ait eu (temporairement ?) raison des efforts prescrits par l'État pour la période 2018/2022, à savoir une hausse annuelle limitée à 1.2% inflation comprise, les efforts de gestion doivent être maintenus en prévision de la sortie de crise.

### Recettes :

Conséquence de la COVID-19 et du confinement là-aussi, les produits des services baissent fortement. De même que les autres produits du fait des remises de loyers et de la fermeture du CSC.

Grâce au dynamisme des bases, les recettes d'impôts et taxes augmentent. Comme depuis 2018, la baisse des dotations d'État est plus marginale que lors de la période 2014/2017 où elles avaient baissé de moitié.

Pour autant, ces baisses sont difficilement compensables par d'autres ressources. Dès lors, la Commune devra s'accoutumer à une diminution durable de ses recettes.



### Taux des taxes locales :

Depuis l'année 2017, la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) perçoit seule la fiscalité sur les entreprises en lieu et place des Communes.

Ainsi, 7 recettes (6 taxes et impôts et 1 quote-part des dotations d'État) anciennement attribuées aux Communes le sont maintenant à la CCPVM. En contrepartie, un montant censément équivalent leur est reversé par cette dernière. En 2020, SAINT-NABORD a donc perçu 1 563 081 € d'attribution de compensation.

Les conseils Municipaux ne votent dès lors plus que les 3 taux de taxes dites « ménages ».

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez la situation 2020 et la projection pour 2021 concernant SAINT-NABORD :

Taxes	2020			2021		
	Base réelle	Taux	Produit	Base estimée	Taux envisagés	Produit estimé
Taxe d'habitation	4 450 749	11.08%	493 143	4 459 650	11.08%	494 129
Taxe foncière bâti	4 657 600	13.75%	638 104	4 639 014	13.75%	641 701
Taxe foncière non bâti	108 184	35.76%	38 687	108 183	35.76%	38 764
Total			<b>1 169 934</b>	Total		<b>1 174 594</b>

En 2018, une baisse des taux communaux devant permettre de compenser la hausse appliquée au niveau de la Communauté de Communes en 2017 a été décidée. La somme ainsi rendue aux Navoisiaux a été de 100 992 € en 2020.

Il est à rappeler que 2021 a vu la fin de la phase 1 de la réforme de la taxe d'habitation votée par le Parlement :

Pour rappel, la taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire. La loi de finances pour 2018, rectifiée suite à une décision du Conseil Constitutionnel, a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale en 2 phases triennales.

En 2020, les 80% des ménages aux revenus les plus faibles ont vu leur taxe d'habitation disparaître totalement. Pour les 20% restants, avec un abattement de 30% sera appliqué en 2021, puis 65% en 2022 et, enfin, 100% en 2023.

Pour autant, la Commune ne devrait pas subir de perte de recettes dans la mesure où la réforme prévoit une compensation intégrale par affectation d'une quote-part de la taxe foncière auparavant perçue par le Département.

### Investissements :

Dépenses d'équipement - Budget principal	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	2 928 193	1 170 828	604 520	479 411	1 169 757	743 068	1 261 223	1 251 576

Ces chiffres sont assez cycliques car sont traditionnellement liés aux rythmes électoraux. Les pics correspondent à l'aboutissement de programmes d'investissements pluriannuels importants.

En 2020, ces dépenses ont concerné principalement les travaux de requalification du quartier HLM du Centre en partenariat avec VOSGELIS et surtout les Rues du Centre et de Sous-Froid et Rouveroye.

Ont en outre été préparés les gros chantiers qui devraient aboutir en 2021 : Contrat de performance énergétique relatif à l'éclairage public, révision du plan Local d'Urbanisme, relève et géolocalisation des réseaux communaux ....

Sont aussi programmés sur 2021 divers travaux : un programme de voirie de presque 1 million d'euros, le renouvellement des gradins du centre socioculturel, un nouveau lotissement communal à Rouveroye, ...

### Ratios réglementaires joints aux documents budgétaires :

	SAINT-NABORD 2020	Moyennes strate 3500/5000 hab.
Dépenses réelles de fonctionnement/population	774.60	904.00
Produit des impositions directes/population	272.55	484.00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 028.12	1 089.00
Dépenses d'équipement brut/population	291.27	286.00
Encours de dette/population	164.47	843.00
DGF/population	90.23	153.00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement.	52.65%	55.20%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	78.70%	90.60%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	28.33%	26.30%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	16.00%	77.40%

Même sans se plonger dans le détail de ces calculs, la comparaison par rapport à la moyenne nationale des communes de taille équivalente permet de mettre en avant : Des dépenses de fonctionnement, des produits d'imposition inférieurs à la moyenne, des dépenses d'équipement brut et des recettes réelles de fonctionnement dans la norme.

Les statistiques les plus remarquables sont celles liées à la dette (confirmation au § dette ci-dessous) : encours de dette plus de 5 fois inférieur à celui de la strate.



## Budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement » :

Ces budgets retracent les dépenses et recettes liées au réseau d'adduction d'eau potable pour l'un (captage, réservoirs, stations de neutralisation, canalisation de distribution jusqu'au compteur) et au réseau d'assainissement pour l'autre (réseau de collecte des eaux usées et en partie pluviales, postes de refoulement et station d'épuration).

Ces deux services sont intégralement et historiquement gérés en régie municipale par les services techniques.

Leurs dépenses et recettes propres doivent s'équilibrer seules, sans aide du budget principal et donc du contribuable.

La configuration géographique de SAINT-NABORD (3 850 hectares sur 13.5 kilomètres du nord au sud et un habitat très épars) induit des réseaux et donc des coûts fixes importants :

- En eau potable : ce ne sont pas moins de 15 sources et 1 puisage captés vers 5 groupes de réservoirs et stations de neutralisation dont l'eau parcourt les 74.2 km de réseau pour alimenter nos presque 2 000 abonnés.  
En outre, certains Navoiriauds consomment de l'eau venant d'ELOYES, POUXEUX ou BELLEFONTAINE.
- En assainissement : Environ 2/3 des abonnés à l'eau sont raccordés au réseau collectif d'assainissement.  
Les autres disposent d'une installation d'assainissement non collectif et ne sont pas concernés par ce budget.  
La Commune dispose de sa propre station d'épuration (qui recueille les effluents du secteur Centre-Longuet) et compte 6 postes de refoulement, 6 déversoirs d'orages et 1 bassin de pollution.  
Une partie des effluents Navoiriauds est en outre traitée par la station d'épuration d'ELOYES (secteur Bois Joli / Encensement) et par celle du SIVOM, syndicat géré en commun avec REMIREMONT et SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT (Moulin / Breuchottes / Fallières).

Le transfert des compétences eau et assainissement à la CCPVM rendu légalement obligatoire en 2020 au plus tard est finalement reporté à 2026.

### Évolution 2015/ 2022 des tarifs et du montant d'une facture type de 120 m3 :

(Années mentionnées sont les années de facturation et correspondant donc à la consommation de l'année précédente.)

Montants en € HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>prix du m3 eau potable</b>	1,46 €	1,46 €	1,47 €	1,47 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €
Abonnement	72,84 €	73,56 €	74,40 €	74,40 €	72,91 €	72,91 €	72,91 €	72,96 €
consommation	175,20 €	175,20 €	176,40 €	176,40 €	172,80 €	172,80 €	172,80 €	172,80 €
Total Facture hors taxes	248,04 €	248,76 €	250,80 €	250,80 €	245,71 €	245,71 €	245,71 €	245,76 €
Hausse/baisse totale	0,00 €	0,72 €	2,04 €	0,00 €	-5,02 €	0,00 €	0,00 €	0,05 €
<b>% d'évolution eau potable</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,29%</b>	<b>0,82%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-2,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,02%</b>
<b>prix du m3 assainissement</b>	1,38 €	1,38 €	1,39 €	1,39 €	1,36 €	1,36 €	1,36 €	1,36 €
Abonnement	12,36 €	12,48 €	12,60 €	12,60 €	12,36 €	12,36 €	12,36 €	12,36 €
consommation	165,60 €	165,60 €	166,80 €	166,80 €	163,20 €	163,20 €	163,20 €	163,20 €
Total Facture hors taxes	177,96 €	178,08 €	179,40 €	179,40 €	175,56 €	175,56 €	175,56 €	175,56 €
Hausse/baisse totale	0,00 €	0,12 €	1,32 €	0,00 €	-3,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>% d'évolution assainissement</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,74%</b>	<b>0,00%</b>	<b>- 2,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

Ces tarifs ne comprennent pas les redevances que nous percevons au bénéfice de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse via les factures d'eau (par m3 : 0.350 € HT pour la Redevance pour pollution de l'eau et 0.233 € HT pour la Redevance pour modernisation des réseaux de collecte) et la TVA qui s'applique sur l'ensemble (5.5% pour l'eau / 10% pour l'assainissement) au profit de l'État.

### Eau potable :

En 2020, les dépenses de fonctionnement ont été stables par rapport à 2019 (si on exclut 30 000 € d'amortissements supplémentaire), un peu plus de 420 000 € pour 530 000 € de recettes (pour environ 175 000 m3 vendus), soit un excédent de 80 000 €.

Outre 35 000 € de capital de dette, 165 000 € de travaux ont ainsi pu être réalisés (requalification du quartier HLM du Centre en partenariat avec VOSGELIS, des Rues du Centre et de Sous-froid et de Rouveroye, ...).

En 2021, les travaux d'eau des trottoirs des Rues du Centre et de Sous froid seront achevés. Un important programme de renouvellement de réseaux sera engagé. Le changement des compteurs et poteaux d'incendie se poursuivra.

Le volet Eau du programme pluriannuel d'informatisation et de géolocalisation des réseaux sera réalisé en bonne partie sur 2021. L'expérimentation envisagée d'un système d'injection de CO2 et/ou de soude pour lutter contre la dureté de l'eau sera complété d'un test de reprise d'un de nos bacs de neutralité ouverts.

Sur ce budget, certaines réserves ont dû être constituées pour faire face à des travaux très importants à venir (potentiellement 100 000 € pour chacune des 5 stations de traitement) du fait de la disparition progressive du calcaire marin qui nous sert aujourd'hui à neutraliser l'eau captée pour la rendre moins agressive.

L'épargne réalisée paraissant suffisante, après la réduction des tarifs de 2019 (- 2%), les tarifs sont stabilisés depuis.



Après une amélioration du rendement en 2018 (66.6% après 55.5 et 58.8 en 2016 et 2017), la tendance est repartie à la baisse en 2019 avec 62.74%. Un travail important devra être mené pour l'améliorer via une recherche active de fuites.

#### Assainissement :

Pour rappel, 2018 avait été l'année de la résolution du litige qui nous opposait à la Commune de REMIREMONT depuis 2010 à propos de la facturation qui nous est imposée en contrepartie de l'emprunt des réseaux d'assainissement Romarimontains afin d'atteindre la station d'épuration du SIVOM. Après expertise judiciaire, notre participation avait été à un niveau plus acceptable (- 50 à - 70% selon les années) via l'application d'une nouvelle formule de calcul.

Comme attendu, nos dépenses sont donc revenues à un niveau normal, soit un peu moins de 300 000.00 €.

En 2020, les recettes retrouvent leur rythme de croisière avec la stabilisation de la participation au pluvial.

Ainsi, l'excédent 2020 est de 50 000 € comme attendu. Outre 21 500 € de capital de dette, 13 000 € de travaux ont été réalisés lors de cette année de transition entre la fin de la requalification des HLM du Centre en partenariat avec VOSGELIS et la nouvelle station d'épuration, ...).

En 2020, suite à l'étude concernant l'avenir de notre station d'épuration datant des années 1970 et le choix de retenir le scénario 2a : Création d'une nouvelle station 1850 EH à proximité (site actuel), un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé sur la base d'un coût global de travaux estimé à 1 600 000 € HT et attribué à l'entreprise EGIS Eau.

Une moitié de cette enveloppe pourrait être financée sur nos réserves. Des subventions ont été demandées à hauteur de presque 1 million d'euros. Un emprunt pourrait nécessaire en cas reste à charge supérieur.

2021 sera consacrée de ce point de vue à la fin des études du maître d'œuvre et au début des travaux de construction. Une étude en vue de l'extension du réseau collectif à la route de Raon-aux-Bois sera aussi lancée.

Le programme pluriannuel précité d'informatisation et de géolocalisation des réseaux concernera aussi l'assainissement.

En 2020, la baisse des tarifs engagée en 2019 (- 2%) a été consolidée et les tarifs ont donc été maintenus à l'identique.

#### Budget annexe « Forêt » :

Contrairement aux autres budgets annexes rendus obligatoires par la réglementation comptable, celui de la forêt est facultatif car il ne s'agit pas à proprement parler d'un service commercial mais d'un démembrement du budget principal.

Il permet de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion de la forêt communale soumise au régime forestier et gérée à ce titre avec l'assistance de l'Office National des Forêts, soit près de 1 150 hectares.

Notre forêt ayant de longue date été gérée durablement, elle produit traditionnellement chaque année d'importantes recettes et donc des excédents intéressants qui peuvent être reversés au budget principal (100 000.00 € en 2017 et 2019 / 150 000.00 € en 2018 pour des recettes annuelles pouvant varier de 150 000.00 € à 300 000.00 € par an selon la conjoncture).

Afin qu'elle soit préservée d'une exploitation trop intensive, sa gestion est réglementée par un plan d'aménagement. Le plan actuel couvre la période 2015/2034 et prévoit un volume annuel moyen de coupe de 6 000 m<sup>3</sup>.

Cependant, du fait de la sécheresse et de la faible pluviométrie, notre forêt (et notamment ses résineux qui sont les bois habituellement les mieux valorisés) a subi depuis 2018 l'attaque de scolytes entraînant une baisse importante de nos recettes. Grâce à une politique de refus de vente à perte, 2020 a été meilleure et, en l'absence de virement au budget général, un excédent de presque 108 000 € est constaté mais au prix du dépassement des 6 000 m<sup>3</sup>.

Les dépenses hors virement augmentent légèrement du fait de l'exploitation nécessaire des bois malades. Et la situation continue de se dégrader : pour 2021 les produits accidentels sont estimés à 5 000 m<sup>3</sup> sur les 6 292 prévus.

Selon les estimations de l'ONF, les recettes 2021 devraient atteindre les 130 000.00 € si la politique de vente précitée peut toujours être appliquée sur un marché saturé de bois sec.

Le programme de travaux 2021 est, quant à lui, augmentent logiquement : 114 485.00 € HT.

#### Budget annexe « Chaufferie Bois » :

Ce budget fait suite à la création, en 2006, d'une chaufferie centralisée fonctionnant principalement au bois et d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter en chaleur plusieurs bâtiments publics, les logements communaux du centre ainsi que 80 logements VOSGELIS.

Le raccordement des différents bâtiments a eu lieu progressivement entre décembre 2007 (à ce jour : Mairie, Église, CSC, groupe scolaire des Herbures) et avril 2008 (logements VOSGELIS).

Cette installation dont les coûts d'exploitation ont été optimisés et stabilisés notamment par la conclusion en 2012 d'un contrat sur 8 ans avec ENGIE autour de 200 000.00 € par an souffre d'une insuffisance originelle de recettes ne permettant de dégager, les bonnes années, guère plus que 10 000.00 € d'excédent et, ce, malgré une importante subvention d'équilibre versée par le budget principal (18 553,27 € HT en 2019 après 42 828.67 € HT en 2018).

En 2020, pour la première fois depuis sa création, suite à un exercice 2019 excédentaire, aucune subvention n'a été allouée à ce budget. Néanmoins, malgré une rigueur climatique plutôt clémente, et donc des dépenses minimisées, le résultat d'exploitation est en déficit de 14 187.69 €.



En 2021, une subvention, sans doute de l'ordre de 20 000 e HT, sera à nouveau nécessaire à l'équilibre du budget. Le marché ENGIE précité a été prorogé jusqu'au 30 juin 2021 et une nouvelle consultation désignera l'exploitant pour les 5 prochaines années (+ 2 années en option) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Ce nouveau contrat et ses futurs tarifs serviront de base à la finalisation des discussions en cours avec VOSGELIS en vue d'une hausse des tarifs de vente de chaleur, notre engagement réciproque ayant été fixé à 14 ans, il s'achèvera en 2021/2022.

### Budget annexe « Lotissement le Plein Soleil » :

Ce budget a été créé en prévision de l'aménagement d'un lotissement communal au lieudit « Le Plein ».

10 parcelles ont été aménagées soit un total de 17 367 m<sup>2</sup> pour un coût global de 238 719.30 € HT entre 2011 et 2014.

Au 31/12/2020, les 10 parcelles ont été vendues même si la comptabilisation des recettes de deux dernières parcelles n'interviendra que sur 2021 (recette de 161 865.00 € HT).

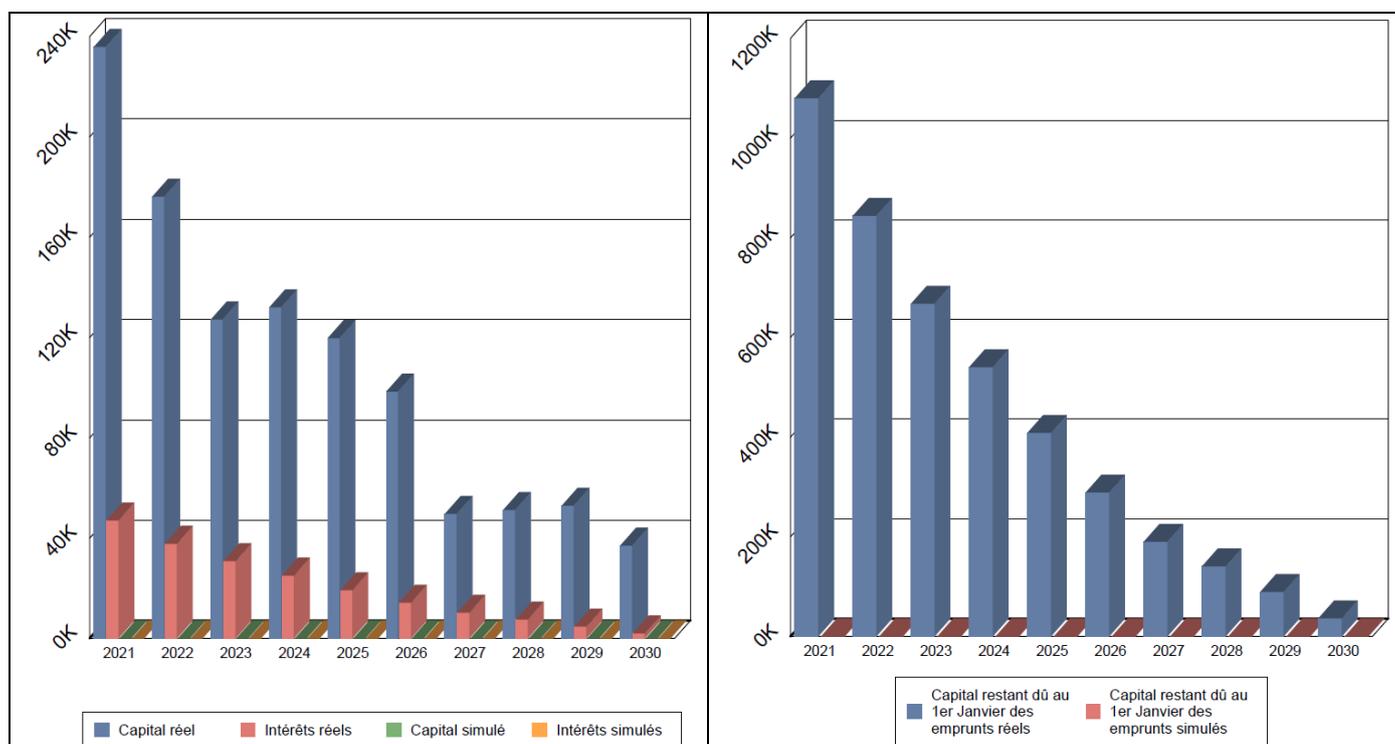
Ce budget pourra donc être clôturé à la fin de l'exercice 2021.

Il devrait alors avoir dégagé un excédent global d'environ 410 000.00 €.

Un nouveau budget annexe pourrait être créé si le projet de nouveau lotissement au lieudit « Champ du Bureau » aboutit.

### Dettes - Tous budgets :

La dette communale est essentiellement composée d'emprunts à taux fixe dont les plus récents datent de 2010. Nos contrats, notamment les coûts d'éventuels remboursements anticipés, ne permettent pas d'envisager une renégociation fructueuse de cette dette qui serait éteinte, à ce jour, en 2030 (2025 pour l'assainissement).



Notre capacité de désendettement (dette tous budgets / marge brute d'autofinancement du seul budget communal) au 31 décembre 2020 est de 1.383 année. Pour la seule dette du budget principal, on tombe à 0.747 année.

Ainsi, la politique de réduction de la dette menée à SAINT-NABORD depuis 2010 conduit à une situation très satisfaisante de l'endettement.

À parité avec REMIREMONT et SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT, la Commune garantit à hauteur du tiers de leur encours deux emprunts au profit de la maison de retraite « le Home Fleuri » contractés en 2003 et 2008 pour des montants respectifs de 250 000 € et 3.8 millions d'euros puis renégociés en un seul emprunt en 2020 (notre part du capital restant dû au 31/12/2020 : 2 139 643.17 / 3 = 713 214.39 €).

